

# AMAP Bruyères – poulets œufs

## CONTRAT D'ENGAGEMENT - Janvier à décembre 2026

Entre les soussignés :

**Producteur** : GAEC de Perrot -Laurent et Valérie JANSSEN-Bruyères 82110 CAZES MONDENARD  
05 63 95 85 16

**Et Acheteur / Partenaire** :

Prénom, Nom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... e-mail : .....

### 1 – Objet du contrat

Le GAEC de Perrot, producteur de poulets et œufs biologiques,

- S'engage à livrer tous les mois les poulets et les œufs biologiques provenant de son exploitation
- S'engage à faire connaître sa ferme et ses cultures aux consommateurs partenaires.

*Chaque consommateur-trice/partenaire*

- S'engage pour la période de janvier à décembre 2025
- S'engage à trouver un remplaçant en cas d'abandon en cours de saison ou à ne pas réclamer au GAEC de Perrot les sommes déjà versées.
- S'engage à accepter les aléas de production.
- Règle au producteur le montant total de sa part pour la saison concernée, selon les modalités de paiement décrites au chapitre suivant.
- S'engage à venir prendre livraison aux horaires et sur le lieu convenu
- Les deux parties s'engagent dans une nouvelle économie solidaire, entre la ville et la campagne qui offre un appui à l'agriculture paysanne locale et le moyen de manger sainement à un prix juste.

### 2 – Mode de production

Le GAEC de Perrot élève ses poulets en plein air, nourris avec une alimentation biologique complète : maïs, orge, pois, fèverole, farine de luzerne. Les volailles ne reçoivent aucun traitement antibiotique et sont élevées suivant le cahier des charges établi par notre organisme certificateur : ECOCERT.

Le poids des poulets se situe en général entre 1.8 Kg et 2,5 Kg, ils ont une finition d'un à deux mois supérieurs à ceux habituellement vendus dans le commerce. Ainsi, la viande est de qualité, particulièrement savoureuse et fondante.

### 3 – Modalités de paiement

Possibilité de faire un chèque par mois = quantité commandée/mois ; ou un chèque global, ou plusieurs chèques : dans ce cas, le chèque sera encaissé en début de premier mois. La totalité des chèques est remise avec le contrat. Ils sont établis à l'ordre du **GAEC de Perrot** et datés du 1er janvier 2025, et remis en banque en début de mois.

### 4 – Planning de distribution et quantité commandée

La distribution se fait une fois par mois :

*(indiquez dans le tableau la quantité désirée par produit et par mois)*

Date 2026	6 œufs 2,50 €	12 œufs 5 €	30 œufs 12 €	Poulet moyen (1,6 Kg à 2 kg) 22 €	Gros poulet (2 Kg à 2,5 Kg) 25 €	Montant Total
22 Janvier						
19 Février						
19 Mars						
16 Avril						
28 Mai						
25 Juin						
Juillet						
Septembre						
Octobre						
Novembre						
Décembre						
<b>TOTAL pour la saison</b>						

### 5 – Renonciation – Résiliation du contrat

Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, l'ACHETEUR a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. La renonciation, adressée au Producteur, peut être notifiée au moyen du formulaire détachable joint au présent contrat ou sur papier libre.

Date :

Signature du (de la) consommateur(trice)/partenaire

Signature du producteur

*Si vous souhaitez annuler votre commande, merci d'utiliser le formulaire détachable ci-dessous :*

#### ANNULATION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT

**CONDITIONS** : Compléter et signer ce formulaire. L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception au Producteur. L'expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande (ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant)

Je soussigné, déclare annuler le contrat d'engagement poulet/œufs daté du ...../...../.....  
d'un montant total de ..... €

Nom de l'acheteur : ..... Adresse :

Signature de l'acheteur